

**MAIRIE DE TINTÉNIAC**  
(35190)

Tél. : 02 99 68 18 68  
Fax. : 02 99 68 05 44

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 20 octobre 2023**

**DATE de convocation et d'affichage**

13 octobre 2023

**DATE de publication de la délibération**

17 octobre 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice 27  
Présents 19  
Votants 24

L'an deux mil vingt-trois, le vingt octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténiac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

**Étaient présents :** TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, Adjointes ; Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, BLANDIN Béatrice, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents excusés :** BIMBOT Frédéric donne pouvoir à TOCZÉ Christian. BOLIVARD Régis donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure. DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile donne pouvoir à GARÇON Isabelle. MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine. BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice. DEHEGER Vianny donne pouvoir à PRESCHOUX Léon. DUFEIL Christophe.

**Étaient absents :** FOUCHARD Fabrice.

**Secrétaire de séance :** TOUZARD Blaise, à qui il est adjoint un auxiliaire, Hervé PICARD

**N°201023-9 : Subvention exceptionnelle à l'association CKC3R pour la gestion d'une base nautique sur TINTÉNIAC durant les 2 mois d'été 2023**

Madame Nathalie DELVILLE rappelle la création, l'été 2021, d'une base de location de Canoë, Kayak et Paddle sur le quai de la Donac en partenariat d'avec l'association « Canoë Kayak Club des 3 Rivières » qui concentre son activité sur la base nautique de SAINT-DOMINEUC. Pour la troisième année consécutive, l'opération a été renouvelée cet été.

Il est entendu entre la commune, la CCBP et l'association que la commune participe au coût de l'opération sous forme d'une subvention couvrant le coût du poste de saisonnier pour les mois de juillet et août qui s'élève cette année à la somme de 6 049,80 €.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser à l'association CKC3R de SAINT-DOMINEUC une subvention exceptionnelle pour la gestion d'une base nautique sur TINTÉNIAC durant les 2 mois d'été, correspondant au coût réel (charges comprises) du poste de saisonnier pour les mois de juillet et août 2023, soit 6 049,80 €.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,  
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,  
Blaise TOUZARD

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 24 OCT. 2023  
De sa publication sur le site Internet de la commune le 24 OCT. 2023